

**MAIRIE DE SAINT JEAN DE VIGNES**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 DECEMBRE 2022**

**Etaient présents :**

**Denis BARROT**

**Philippe BOUTEILLE**

**Alexandra CHEVALIER**

**Eric DUTRIEVOZ**

**Guy FRACHE**

**Eric MARCEL**

**Mélanie PEREZ**

**Membres en exercice : 10**

**Membres présents : 7**

**Membres excusés : Pierre LUCIANI - Edward MORGAN – Camille ROBESSON**

**Convocation : du 28 novembre 2022**

**Secrétaire de séance : Eric DUTRIEVOZ**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 2 décembre 2022 à 19h30 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

**POINT BUDGET 2022**

Comme convenu lors du précédent conseil municipal, l'analyse des dépenses de fonctionnement 2022 a été présentée par l'adjointe aux finances. Il en ressort une situation favorable pour la commune de Saint-Jean-des-Vignes avec, à ce jour, moins de dépenses que prévu et davantage de recettes.

Pour équilibrer le budget, il est néanmoins nécessaire de verser un solde complémentaire sur le chapitre correspondant aux ressources humaines, ce, compte tenu des différentes spécificités rencontrées en 2022.

Par ailleurs, sur la section d'investissement du budget, deux modifications sont à opérer afin de face aux augmentations tarifaires des interventions budgétées sur la couverture de l'abribus et le jointoiement d'un mur communal.

C'est pourquoi, deux décisions modificatives ont été soumises au vote des conseillers municipaux :

1<sup>ère</sup> proposition : permettant le transfert de 750€ à prendre sur l'opération « chemins communaux » et mettre sur l'opération « abribus »

Compte	Diminution de crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Opération n°187 « chemins communaux »	750€	
Opération n°188 « abribus »		750€

2<sup>ème</sup> proposition : permettant le transfert de 460€ à prendre sur l'opération « chemins communaux » et mettre sur l'opération « réfection murs communaux »

Compte	Diminution de crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Opération n°187 « chemins communaux »	460€	
Opération n°185 « réfection murs communaux »		460€

→ Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour que les transferts financiers, tels que présentés dans les deux tableaux ci-dessus, soient réalisés sur le budget de la Commune.

Cette séance a également permis l'analyse détaillée des dépenses de fluides sur les bâtiments communaux, à savoir : école, garderie/salle des fêtes, Mairie, caveau, locaux techniques et abri buvette. Ces dépenses concernent l'eau et l'électricité (les bâtiments communaux ne disposent pas de gaz).

Il en ressort que les consommations fluctuent au rythme des saisons mais sont globalement stables depuis plusieurs années. Plus précisément, les consommations moyennes sont :

- Pour l'ensemble des 6 bâtiments alimentés en eau, la consommation moyenne est de 46m<sup>3</sup> par mois,
- Pour l'ensemble des 5 bâtiments alimentés en électricité, la consommation moyenne est de 8900 kWh par mois.

Les élus souhaitent pouvoir suivre l'évolution des consommations en fluides à intervalles réguliers.

En ce qui concerne les investissements 2022, il est à noter que :

- L'ensemble des travaux d'investissement évoqués lors du précédent conseil municipal ont fait l'objet d'un bon de commande qui pourra être pris en charge d'ici la fin de l'année ou au cours du premier semestre 2023 ;
- Des travaux sur les bassins de rétention sont à l'étude auprès du SIBA (Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues) qui dispose d'une expertise sur le sujet, et pourrait nous proposer un étalement du paiement sur plusieurs années.

### **SIVU DE LA PRAY : MODIFICATION DE STATUTS ET TRANSFORMATION EN SYNDICAT MIXTE FERME**

La fusion de Saint-Germain et de Nuelles en une commune nouvelle appelée « Saint-Germain-Nuelles » amène le SIVU de la Pray à prendre en charge une partie de la commune de Saint-Germain-Nuelles désormais rattachée à la CCPA (qui dispose de la compétence assainissement).

Aussi, il est nécessaire que le SIVU de la Pray intègre la CCPA dans son périmètre d'action.

De ce contexte, émergent deux changements quant aux statuts du syndicat. Ces changements sont soumis au vote de chacune des communes membres du SIVU de la Pray. Les modifications envisagées sont :

- « Transformation du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Pray en Syndicat Mixte fermé (SMAP) suite à la représentation-substitution de la CCPA dans le SIVU de la Pray en lieu et place de la commune de Saint-Germain-Nuelles au titre de la compétence assainissement collectif pour la partie du territoire de la commune incluse dans le périmètre du syndicat avec la représentation au sein du Comité syndical de 2 délégués suppléant pour le compte de la CCPA,
- Transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au syndicat mixte d'assainissement de la Pray ».

→ Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur la substitution de la CCPA, la modification des statuts du SMAP et sa transformation en syndicat mixte fermé.

### **COMMISSION « AMENAGEMENT TOURISTIQUE ET CADRE DE VIE DU VILLAGE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES »**

Rappel du contexte de travail de la commission « aménagement touristique et cadre de vie du village de Saint-Jean-des-Vignes » créée lors du conseil municipal du 30 septembre 2022 : « en raison de la mise en place prochaine du nouveau musée des Pierres Folles, un ensemble de projets d'aménagements sont prévus pour favoriser les déplacements en modes doux (sentiers notamment) et créer un espace de jeux pour les enfants ».

Six conseillers municipaux participent à cette commission, à savoir : Edward Morgan, Mélanie Perez, Eric Dutrievoz, Denis Barrot, Guy Frache et Alexandra Chevalier (sur la partie finances uniquement). Un chef de commission est à l'étude d'ici le prochain conseil municipal.

Les projets possiblement envisagés par cette commission sont : remise en état de sentiers communaux, aire de jeux pour enfants, WC publics, parcours santé, table d'orientation.

Pour soutenir le financement de ses projets qui restent encore à préciser, le bonus ruralité du Conseil Régional peut être sollicité. Cette subvention permet de financer les projets d'investissement en matière d'aménagement du territoire (aménagement des espaces publics, équipements touristiques, aménagements liés à la mobilité, etc.) pour les communes de moins de 2000 habitants. Les projets soutenus doivent avoir un budget compris entre 7000€ et 250 000€ HT. Le taux de subvention du bonus ruralité est de 40% maximum, cumulable avec d'autres subventions pour un maximum de 80%.

→ Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour que la subvention « bonus ruralité » du Conseil Régional soit mobilisée dans le cadre des investissements envisagés par la commission « aménagement touristique et cadre de vie du village de Saint-Jean-des-Vignes ».

### **COMMISSION PLU**

Monsieur le Maire propose qu'Alain Boyer participe à la commission PLU. Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour qu'Alain Boyer participe à la commission PLU.

### **VŒUX DU MAIRE 2023**

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 7 janvier 2023 à 18h en salle communale de Saint-Jean-des-Vignes. L'ensemble des habitants de Saint-Jean-des-Vignes y est conviée, ainsi que différents partenaires et élus. Le Conseil Municipal des Enfants (CME) sera représenté lors de cet événement.

### **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ABRI BUVETTE**

Le règlement intérieur de l'abri buvette a été retravaillé et réactualisé. La nouvelle version modifiée et validée par le conseil municipal sera affichée dans le local. Les locataires de l'abri buvette seront invités à signer ce règlement lors de leur réservation du local.

Le conseil municipal décide, par ailleurs, de :

- remonter le prix de la location de l'abri buvette à 70€, et non plus 60€,

- remonter le prix de la caution de l'abri buvette à 500€, et non plus 150€.

→ Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur la nouvelle version du règlement intérieur de l'abri buvette et les nouveaux tarifs fixés à 70€ de location et 500€ de caution.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Rénovation du mur chemin des Sarments : questionner l'assureur sur la possibilité d'être dédommagé.
- Taille des haies : une intervention à programmer pour la Mairie et une vigilance à conserver pour tous les propriétaires de haies à ne pas dépasser la hauteur réglementaire.
- Appel aux photos : un appel aux photos de Saint-Jean-des-Vignes sera lancé sur PanneauPocket afin d'alimenter la galerie photos de la mairie (photos libres de droit à l'image).
- Remise des bulletins intercommunaux : aura lieu le jeudi 15 décembre à Charnay. Tous les annonceurs et élus y sont conviés.
- Rappel livraison des colis de Noël aux seniors : le samedi 17 décembre 2022.

**SEANCE LEVEE A 22H15.**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :  
LE VENDREDI 27 JANVIER 2023 A 19H30**